

Séance du : 12 décembre 2016

n° 59/2016

L'an deux mille seize, le douze décembre à 17 heures 39.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 2 décembre 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mmes Marie-Gabrielle DAYMIER, Nicole DURY, Marie-Françoise GAUBERT, Sandrine VALETTE.

Mrs Georges MERIC, Bernard BARJOU, Guy BONDOUY, Jean-Claude de BORTOLI, Michel BROUSSE, Frédéric CASTELLE, Jacques DANJOU, Bernard FAVROT, Michel FERRET, Michel GALANT, Jean-Luc GOUXETTE, Gilbert HEBRARD, Michel HUGONNET, Jean-Claude LANDET, Robert LIGNERES, Jean-François PAGES, Louis PALOSSE, Patrick de PERIGNON, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Christophe PRADEL, Alain ROUQUAYROL, Serge SERRANO, Marc SIE, Etienne THIBAUT, Pierre VIDAL.

Avaient donné pouvoir :

F.DEMANGEOT à C.ABROL, P.FRAISSE à N.CALMET, P.IZARD à G.DARNAUD, B.STUDER à JP POISSENOT, M.TARDIEU à N.NACCACHE.

En exercice : 61

Présents ou représentés : 35

Délégués suppléants :

Mmes Colette CABROL, Nelly CALMET, Nathalie NACCACHE.

Mrs Guy DARNAUD, Robert MASSICOT, Jean-Paul POISSENOT, Pierre POUNT-BISET, Daniel VIENNE, Rémy ZANATTA.

Excusés :

Mmes Marie-Claire GAROFALO, Sophie MANIAGO, Josiane RANCINANGUE.

Mrs Bertrand GELI, Gérard LAMARQUE, Pierre MONOD, Serge OURLIAC, Jean-Pierre QUAGLIERI.

Objet : Création d'une ligne de trésorerie

Mr le Président, après consultation des différents établissements bancaires, propose de contracter, auprès de l'établissement bancaire jugé le plus favorable par la Commission finance du PETR, une ligne de trésorerie correspondant au maximum accordé par la banque destinée à faciliter l'exécution budgétaire.

Il ajoute que cette ligne de trésorerie permettra de palier aux décalages des versements des subventions attendues, principalement subventions Leader depuis 2015. Il convient d'assurer un minimum de trésorerie permettant le règlement des factures et des salaires.

De ce fait, Monsieur le Président propose de contracter auprès de l'établissement bancaire jugé le plus favorable par la Commission finance du PETR, une ligne de trésorerie.

Les utilisations de cette ligne de trésorerie seront remboursées au gré par le PETR du Pays Lauragais.

Mr le Président prend l'engagement d'utiliser ce concours pour faciliter l'exécution budgétaire et d'affecter les ressources procurées par ce concours en trésorerie.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical DECIDE, à l'unanimité :

1°) **D'approuver** le projet,

2°) **D'autoriser** Mr le Président ou son représentant à ouvrir une ligne de trésorerie auprès de l'établissement bancaire jugé le plus favorable par la Commission finance du PETR,

3°) **De donner** toute délégation à Mr le Président ou son représentant pour signer les documents afférents à ce contrat,

4°) **De s'engager** à créer les ressources nécessaires au remboursement de ces financements.

Fait à Avignonet Lauragais, le 12 décembre 2016.

Le Président



Georges MERIC

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr